

13 jan 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 13 janvier 2006](#)

Lutte contre la pauvreté

Réception du rapport "Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politique"

Réception du rapport "Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politique"

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, le Conseil des Ministres a pris connaissance du troisième rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Ce rapport, intitulé "Abolir la pauvreté. Une contribution au débat et à l'action politique" a été réalisé selon la méthode du "dialogue". Cette méthode implique un dialogue direct avec tous les acteurs concernés : professionnels, services, universitaires et, avant tout, les personnes vivant dans la pauvreté et leurs associations. Dans une première phase, le Service a rédigé une note d'initiative en dialogue avec quelque 300 personnes de référence issues de la vie associative, du monde scientifique, d'organisations d'aide et d'associations où les pauvres prennent la parole. Une phase de débat public a suivi. En collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, 11 rencontres provinciales et 1 rencontre nationale ont été organisées lors desquelles les thèmes et les textes ont été discutés. Quelque 1200 personnes y ont participé au niveau provincial et 800 au niveau national. Les résultats du processus de consultation ont ensuite été repris dans le rapport, qui se distingue donc des rapports précédents par le processus de préparation, ainsi que par son contenu. Dans 13 orientations ou domaines politiques, 76 résolutions représentant autant d'objectifs sont proposées. Dans la plupart des cas, ces résolutions sont concrétisées dans plusieurs pistes, plusieurs propositions de solution et/ou d'amélioration de la situation. Le rapport contient un agenda politique ayant pour ambition d'orienter la politique en matière de pauvreté. A cet effet, on fait appel aux efforts de tous les gouvernements du pays. Le rapport mentionne également un certain nombre de conditions stratégiques dans la lutte contre la pauvreté : utiliser les connaissances existantes, mener une politique structurelle générale, tenir compte de la diversité des groupes cibles, l'importance d'une politique participative ainsi que d'une approche cohérente et l'installation d'une culture d'évaluation. Dans le mois qui suit sa réception, le rapport est transmis au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine. Ensuite, le point est inscrit à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle Intégration dans la Société, qui est prévue le 8 février 2006. Dans la période à venir, une concertation trilatérale sera organisée entre le ministre compétent, le ministre coordinateur de l'Intégration sociale et le Service de lutte contre la pauvreté afin de dresser, pour chaque domaine politique, une cartographie des initiatives déjà prises dans le but d'améliorer spécifiquement la situation des groupes les plus faibles, des initiatives en cours et des projets éventuels.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe